

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2019 à 19 heures

Salle du Conseil - MUTTERSHOLTZ

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 8 novembre 2019
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 51

Sont présents : 36 membres

a) 32 membres titulaires

Luc ADONETH - Francis ADRIAN - Charles ANDREA - Patrick BARBIER - Jean-Marc BURRUS - Patrick DELSART - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - André FRANTZ - Catherine GREIGERT - Benoit HEINRICH - Jean-Pierre HESTIN - Jean-Claude HILBERT - Philippe JAEGI - Serge JANUS - Denise KEMPF - Martin KLIPFEL - Bruno KUHN - Jean-Blaise LOOS - Alain MEYER - Jacques MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER - Roland RENGERT - Jean-Marc RIEBEL - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT - Willy SCHWANDER - Olivier SOHLER - Jean-Claude SPIELMANN - Francis WEYH - Yvette WALSPURGER

b) 4 délégués suppléants avec droit de vote

Dominique HERRMANN - Agnès SEEWALD - Nicole ZEHNER

Sont absents excusés (10) :

Claude ABEL - Marcel BAUER - Anne DESCHAMPS - Suzanne GOETTEMANN - Vincent GRISS - Sylvie HIRTZ - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH - Sébastien SCHWOERER - Jean-Louis SIEGRIST

Sont absents (9) :

Denise ADOLF - Gérard BERNARD - Georges BLANKAERT - Michèle CLAVER - Denis DIGEL - Alex JEHL - Christophe KNOBLOCH - Pascal FEIL - Marie-Christine SALBER

Assistent également à la séance :

Le président du conseil de développement territorial (sans droit de vote) : Claude ROLLIN

Un représentant de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Claude SCHOETTEL

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER, Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du mardi 10 décembre 2019 à 19 heures - Salle du Conseil - MUTTERSCHOLTZ

Monsieur Jean-Marc RIEBEL, vice-président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Vice-Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte dix points, dont huit ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

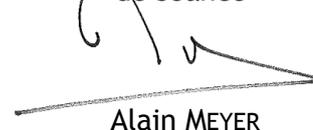
	pages
1. Désignation du secrétaire de séance	3
2. Adoption des procès-verbaux des comités syndicaux du 5 février et du 4 juin 2019	4
3. Analyse des résultats de l'application du SCOT et prescription de sa révision	5
4. Schéma directeur vélo : choix du bureau d'études et plan de financement	9
5. Ligne ferroviaire SÉLESTAT / LA VANCELLE <i>gare</i> : engagement d'une étude relative aux possibilités d'utilisation de la ligne	11
6. Compétence mobilité : engagement d'une étude relative aux possibilités d'exercice d'une compétence « <i>mobilité</i> » par le PETR	13
7. Modification des statuts : transfert de la compétence « <i>plan climat air énergie territorial</i> » (PCAET)	15
8. EuroDistrict REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE : constitution d'un « <i>groupement européen de coopération territoriale</i> » (GECT)	17
9. Convention avec la ville de SÉLESTAT	20
10. Décision budgétaire modificative	21

Le Président
du PETR



Marcel BAUER

Le Secrétaire
de séance



Alain MEYER

Séance du mardi 10 décembre 2019 à 19 heures
Salle du Conseil - MUTTERSHOLTZ

**Délibération n° 2019-III-06 : COMPÉTENCE MOBILITÉ : ENGAGEMENT D'UNE
ÉTUDE RELATIVE AUX POSSIBILITÉS D'EXERCICE
D'UNE COMPÉTENCE « MOBILITÉ » PAR LE PETR**

Après l'adoption de la loi d'orientation des mobilités le 19 novembre 2019 par l'Assemblée Nationale, et dans la perspective du renouvellement de la délégation de service public concernant le transport intercommunal organisé par la communauté de communes de SÉLESTAT, le PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE envisage d'engager une étude qui lui permette d'analyser les possibilités et les conditions d'un transfert au PETR de tout ou partie des compétences communautaires en matière de mobilité, en lien avec les nouvelles compétences régionales.

Il s'agit d'étudier quels types de gouvernance, quels modes de gestion et quels outils contractuels pourraient être mis en place pour offrir, à l'échelle du territoire du PETR, une offre globale de déplacements, simple, lisible et innovante, qui réponde aux besoins de déplacements, dans leur diversité géographique et sociale, dans un souci d'optimisation des coûts de tels services.

Pour la préparation et le suivi de cette étude, la communauté de communes de SÉLESTAT mettra à la disposition du PETR son agent en charge de la délégation de service public du transport intercommunal de SÉLESTAT (TIS) -avec l'accord de cet agent-, à hauteur de 11 % de son temps de travail (1/2 jour par semaine) pour une période de six mois, renouvelable, compte tenu de l'expertise dont il peut faire profiter l'ensemble du territoire, au regard notamment de la mise en place d'une délégation de service public pour le transport collectif.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

Vu la loi n° 84-53 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide l'engagement d'une étude tendant à évaluer les types de gouvernance, les modes de gestion et les outils contractuels susceptibles d'être mis en place dans le cadre d'une compétence « mobilité » que les communautés pourraient transférer au PETR ;

Séance du mardi 10 décembre 2019 à 19 heures - Salle du Conseil - MUTTERSHOLTZ

**Délibération n° 2019-III-06 : COMPÉTENCE MOBILITÉ : ENGAGEMENT D'UNE ÉTUDE RELATIVE
AUX POSSIBILITÉS D'EXERCICE D'UNE COMPÉTENCE « MOBILITÉ »
PAR LE PETR (suite)**

Autorise le Président à signer avec la communauté de communes de SÉLESTAT, une convention relative à la mise à disposition, à hauteur de 11 % de son temps de travail, de M. Michel BRANDT, chargé de mission « mobilité », afin d'assurer, pour le PETR, la préparation et le suivi de la démarche d'études susmentionnée.

Affiché au siège du syndicat mixte le **16 décembre 2019**
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **16 décembre 2019**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,
Le Président


Marcel BAUER